



# TERRES DE LA BIBLE

**PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE**  
Du lundi 19 au mercredi 28 octobre 2026



**PROGRAMME**

**DEVIS**

**CONDITIONS**

**VOYAGE RESPONSABLE**

**ASSURANCE VOYAGE**

**Animé par le Père Cassiel CERCLÉ  
et guidé par Sœur Bénédicte YOU**



## PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Animé par le Père Cassiel CERCLÉ - Guidé par Sœur Bénédicte YOU

*Du lundi 19 octobre au mercredi 28 octobre 2026 - 10 jours / 9 nuits*

### J1 - Lundi 19 oct.



#### BOURGOIN JALLIEU - LYON - TEL AVIV - NÉGUEV

02h30-03h30 : transfert en bus (avec les Cars de la Vallée) depuis BOURGOIN-JALLIEU jusqu'à l'aéroport de LYON. Vol LYON-TEL AVIV via Bruxelles. Brussel Airlines : 07h05-08h30 puis 09h45-15h15, sous réserve.

*Déjeuner dans l'avion (snack payant ou prévoir un pique-nique).*

En fin d'après-midi, **accueil du groupe** à l'aéroport. 16h15-18h15 : Route vers le **désert du Néguev**.

*Installation, dîner et nuit en bivouac sous tentes bédouines, à Khan Hashayarot (sous réserve).*

### J2 - Mardi 20 oct.



#### DÉSERT DU NEGUEV

Le matin, marche dans le Wadi Avarim et les gorges **d'Ein Avdat**.

*Déjeuner dans le désert sous forme de panier-repas*

L'après-midi, visite du site nabatéen et byzantin de **Tel Avdat**. Messe en plein air dans les ruines de l'église byzantine (sans résa). A **Mitzpe Ramon**, panorama sur le cratère, évocation de la spiritualité du désert.

*Diner et nuit en bivouac sous tentes bédouines à Khan Hashayarot.*

### J3 - Mer. 21 oct.



#### MASSADA - JOURDAIN - GALILÉE

Le matin, route jusqu'à la forteresse de **Massada** qui domine la **MER MORTE** : montée à pied par la rampe des romains, visite des ruines du palais d'Hérode le Grand, puis descente en téléphérique (ou à pied). Route vers le **Jourdain** : passage devant Ein Gedi.

*Déjeuner sous forme de panier-repas à QASR-EL-YAHUD.*

L'après-midi, visite de **Qasr El Yahud** : évocation du baptême du Christ dans le **Jourdain** (dernière entrée à 15h, fermeture à 16h). Renouvellement des promesses du baptême (sans résa). Messe dans le site ou à Jéricho (16h). Poursuite par la Vallée du Jourdain pour la **GALILÉE**.

*Installation, dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH.*

### J4 - Jeudi 22 oct.



#### NAZARETH

Le matin, visites des fouilles du tombeau du Juste (9h). Messe à la basilique de l'Annonciation (10h, basilique supérieure). Visite du **sanctuaire de l'Annonciation** : la basilique, la grotte et l'église Saint Joseph. Rencontre avec Monseigneur Raffik Narah (sous réserve de dispo).

*Déjeuner à NAZARETH au restaurant Holyland*

L'après-midi, visite de Nazareth Village (14h, visite en anglais). Retour à l'hébergement.

*Dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH*

### J5 - Ven. 23 oct.



#### LAC DE TIBÉRIADE

Tôt le matin, marche sur le « Jésus Trail » à travers le parc national du **Mont Arbel** : panorama sur toute la région du **LAC DE TIBÉRIADE**. Découverte du site de **Capharnaüm** : la synagogue du IV<sup>e</sup> siècle, les restes du village antique et la maison de Pierre. Messe à Capharnaüm au bord du Lac (11h).

*Déjeuner au bord du LAC DE TIBÉRIADE*

L'après-midi, découverte du **Mont des Béatitudes** et descente jusqu'à **Tabgha**. Découverte de la **basilique de la Multiplications des pains** (sous réserve). Puis tour en bateau sur le lac (16h, sous réserve) : évocation de la tempête apaisée. Retour à Nazareth.

*Dîner et nuit à NAZARETH*

## J6 - Samedi 24 oct.



### NAZARETH - BETHLEEM

Le matin, selon le programme réalisé le J4, soit rencontre avec Raffik Narah si dispo, soit le tombeau du Juste. 9h-12h15 : route pour **BETHLEEM**

*Déjeuner à Al Rowad et rencontre*

L'après-midi : découverte de l'**association Al Rowad** au camp de réfugiés d'Aïda et rencontre avec le directeur (14h). Puis découverte du **Champs des Bergers**. Messe (16h). Temps des achats solidaires

*Installation, dîner et nuit à BETHLEEM, chez les sœurs de St Vincent de Paul.*

## J7 - Dim. 25 oct.



### BETHLEEM

Le matin, messe chez les Srs melkites de l'Emmanuel (10h00, rite byzantin). Temps d'échange.

*Déjeuner falafels au monastère de l'Emmanuel avec les Sœurs.*

L'après-midi, visite de la **basilique et de la grotte de la Nativité** et la grotte du lait. Puis rencontre des sœurs de l'orphelinat (17h).

*Dîner nuit à l'hébergement à BETHLEEM.*

## J8 - Lundi 26 oct.



### JÉRUSALEM

Le matin, arrivée à **JÉRUSALEM** par le **Mont des Oliviers**. Visite du **Carmel du Pater**. Descente à pied au **Dominus Flevit**. Messe au Dominus Flévit (10h). Puis visite du sanctuaire de **Gethsémani**. Descente dans la **vallée du Cédron** et passage à Bethesda pour aller à la piscine lieu de guérison du paralytique.

*Déjeuner falafels d'Abu Shukry à JÉRUSALEM.*

L'après-midi, visite du **Mont Sion** avec le **Cénacle** et la **Dormition**. Visite de **Saint Pierre en Gallicantu**. Rencontre avec Marie-Armelle Beaulieu (17h, St Sauveur).

*Installation, dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM,*

Veillée de la miséricorde à l'hébergement (20h30).

## J9 - Mardi 27 oct.



### JÉRUSALEM

Le matin, marche sur la **via dolorosa** jusqu'au **Saint-Sépulcre**, « l'Anastasis », où l'on vénère les lieux de la crucifixion de Jésus (le Golgotha) et son tombeau. Messe à la chapelle des Croisés (9h). Depuis les terrasses du souk, vue sur l'esplanade du Temple (après 10h) où se dressent la mosquée El Aqsa et le dôme de la Roche. Puis visite de l'**église Sainte-Anne** et des vestiges de la piscine probatique.

*Déjeuner à JÉRUSALEM chez les Sœurs Maronites. Rencontre avec Renée Goutmann (13h)*

L'après-midi, passage en haut de la cité de David. Visite du **quartier juif** de la vieille ville et découverte du **mur occidental**. **Temps libre** dans la vieille ville de Jérusalem. Temps de relecture du pèlerinage.

*Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM*

## J10 - Mercredi 28 oct.



### TEL AVIV - LYON - BOURGOIN-JALLIEU

Le matin, dernier passage et temps de prière au Saint Sépulcre. 10h-10h35 : route pour **EMMAÜS NICOPOLIS**, lieu présumé d'Emmaüs. Visite du site et temps de relecture du pèlerinage. Messe d'envoi dans l'église ou en plein air dans les ruines de la chapelle (11h30). Vers 13h : transfert à l'aéroport. 13h35 : formalités d'enregistrement et de sécurité.

*Déjeuner libre à l'aéroport (à la charge du groupe).*

L'après-midi, vol **TEL AVIV-LYON** via Francfort. Lufthansa : 16h35-20h15 puis 22h00-23h20, sous réserve. Transfert en autocar (Cars de la Vallée) à **BOURGOIN-JALLIEU**.

*Ce programme est susceptible d'adaptations en fonction des confirmations de vols, des rencontres et des célébrations.*



## ITINÉRAIRE PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

*Du lundi 19 au mercredi 28 octobre 2026 - 10 jours /9 nuits*





## DEVIS PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

*Du lundi 19 au mercredi 28 octobre 2026 - 10 jours / 9 nuits*

### PRIX PAR PERSONNE

Nombre de participants payants	30 + 1 gratuité	35 + 1 gratuité	40 + 1 gratuité
<b>Prix en bivouac sous tente et chambre double (1)</b>	2 450 €	2 392 €	<b>2 340 €</b>
<b>Prix public (<i>inclus les pourboires et les impressions de la paroisse</i>)</b>	2 524 €	2 466 €	<b>2 414 €</b>

(1) En hôtels ou maisons religieuses ou en campement (selon disponibilités) à :

- Néguev : Chan Shayarat en bivouac (apporter duvets ou « sac à viande ») ou similaire (attente réponse nuit du 19 au 20/10).
- Nazareth : F. de Betharram
- Bethléem : St Vincent de Paul
- Jérusalem : Ecce Homo

Ce prix a été calculé le **04/02/2026** sur la base de 30, 35 ou 40 participants payants. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Afin de figer le cours du dollar, nous avons acheté du \$ à terme sur votre groupe pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

### CE PRIX COMPREND

- **Le transport en autocar BOURGOIN- LYON ST EXUPERY.**
- **Le transport aérien LYON - TEL AVIV**, à l'aller via Bruxelles, et au retour via Francfort, sur des vols réguliers du groupe LUFTHANSA, en classe économique (42 places réservées).
- **Les taxes aéroportuaires** : 117 € à ce jour.
- **L'assistance à l'aéroport** : au départ de Lyon à l'arrivée et au départ d'Israël.
- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en bivouac** (douches et sanitaires collectifs), et en chambre double en maisons religieuses de qualité (douches et sanitaires privatifs) ou en hôtels 3 étoiles équivalents (normes israéliennes).
- **Les repas du diner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour.**
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des messes et des rencontres.**
- **Le service d'un guide local professionnel francophone.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **Une gratuité complète en chambre individuelle** (du J3 au J10), à partir de 30 payants.
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **La garantie cours du dollar figé.**
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte*, livret d'informations pratiques (numérique), un chèche et sur place une carte d'Israël détaillée.

### CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles. Le repas dans l'avion le J1 et le repas à l'aéroport le J9
- Les pourboires selon satisfaction. Guide : 3 € ; chauffeur : 2 € ; restaurants : 1 €, par jour et par personne ; l'offrande d'une rencontre : 80 € par groupe, soit un **total des pourboires d'environ 69 € par personne**.
- Les frais de l'autorisation de voyager en Israël (ETA-IL) à faire en ligne par chaque voyageur : environ 7 €.

### EN OPTIONS

- Le supplément en chambre individuelle : **345 €** (dans la limite de 10% de l'effectif du groupe).

**Date limite de validité de cette offre : Mardi 17 février 2026**

# CONDITIONS

## GRANDES ÉCHÉANCES

Échéances	Le chef de groupe nous transmet	Terres de la Bible vous communique
<b>Après la confirmation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>modèle de bulletin d'inscription</b>, dépliant, affiche (selon votre demande).</li> <li>• Un <b>modèle de liste de répartition par chambre</b> (à compléter).</li> </ul>
<b>23 avril 2026</b> <b>(J – 6 mois)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>nombre d'inscrits</b> à ce jour.</li> <li>• Un <b>acompte</b> de 30 % des inscrits à ce jour (par chèque ou virement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>livret pratique Terre Sainte numérique</b> pour les participants.</li> <li>• Une <b>notice d'assurance</b> numérique.</li> <li>• Une <b>matrice de carnet du pèlerin</b>.</li> </ul>
<b>20 juillet 2026</b> <b>(J – 3 mois)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>première liste des inscrits et répartition par chambre</b> (en double ou individuelle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous fixons ensemble les <b>messes et rencontres</b> pour les <b>réserver</b> dès leurs ouvertures.</li> </ul>
<b>21 août 2026</b> <b>(J – 2 mois)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les <b>bulletins d'inscription</b> des participants, avec la <b>copie du passeport</b> valide 6 mois après le retour, et <b>visa</b> selon la nationalité, pour vérifier la bonne orthographe et validité.</li> <li>• La <b>liste définitive des inscrits et répartition par chambre</b> (au plus tard à J-45 jours).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>documentation</b> à distribuer aux participants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étiquettes bagages</li> <li>- Chèche</li> <li>- <i>Atlas biblique ou Magnificat Terre Sainte</i>.</li> </ul> </li> </ul>
<b>18 septembre 2026</b> <b>(De J – 1 mois au jour du départ)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La date de votre <b>réunion avant départ</b> pour donner les informations pratiques et <b>récupérer les soldes</b>.</li> <li>• Le <b>solde de la facture</b> (à régler au plus tard à J-20 car émission des billets à J-15).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>facture finale</b>.</li> <li>• La <b>convocation</b> : horaires d'avion et coordonnées des <b>hébergements</b>.</li> <li>• Le <b>dossier de voyage</b> numérique (quelques jours avant le départ).</li> </ul>

## CONDITIONS D'ANNULATIONS

### - 1<sup>ère</sup> période : de la confirmation à J-31 : frais de Lufthansa.

Nous avons réservé 42 places d'avion pour votre groupe. Jusqu'à J-31, si le groupe ou une personne s'annule et n'est pas remplacée, la compagnie aérienne retient des frais selon l'échéancier suivant :

Délai avant départ	Confirmation à J-91	J-90 à J-31
	<b>Jusqu'au 20/07/2026</b>	<b>21/07 au 18/09/2026</b>
Annulation d'une place (1)	0 €	214 €
Annulation totale	200 €	7 190 €

(1) Jusqu'à J- 91, vous pouvez rendre, sans frais, autant de places que vous souhaitez. De plus, 20 % des places gardées à J-90 peuvent être annulées sans frais, jusqu'à J-31.

**1<sup>er</sup> cas** : Vous avez moins d'inscrits que de places réservées. Avant chaque échéance, indiquez-nous le nombre de places à conserver. Gardez des places en plus pour accueillir des « retardataires » car les places tardives coûtent plus cher.

**2<sup>ème</sup> cas** : Vous avez plus d'inscrits que de places réservées. Inscrivez les personnes en liste d'attente et demandez-nous de réserver des places supplémentaires, selon disponibilité et différence tarifaire.

### - 2<sup>ème</sup> période : de J-30 à J : frais de l'agence et remboursement par l'assurance.

A partir de J-30, l'assurance annulation rembourse les frais d'annulation retenus par l'agence, si le motif est reconnu par l'assurance (cf. info p10 et p11) et notifié dans un délai de 5 jours, selon le barème suivant :

Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

Délai avant départ	J-30 à J-21	J-20 à J-8	J-7 à J-2	J-1 à J
	<b>19/09 au 28/09</b>	<b>29/09 au 11/10</b>	<b>12/10 au 17/10</b>	<b>18/10 au 19/10/2026</b>
Frais d'annulation par voyageur	25%	50%	75%	100%
Remboursement par l'agence	75%	50%	25%	0%
Remboursement par l'assurance	25%	50%	75%	100%

# ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN TERRE SAINTE



## FORMALITÉS D'ENTRÉE

**Ressortissants français et U.E.** : Passeport valide 6 mois après la date du retour et autorisation de voyage électronique pour entrer en Israël à se procurer au plus tard 72 heures avant le départ. <https://israel-entry.piba.gov.il>. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents : autorisation de sortie du territoire et copie de la pièce d'identité du parent signataire sur [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr).

**Ressortissants hors U.E. et réfugiés** : Pour un visa, prenez un rendez-vous en ligne sur le site du consulat d'Israël :<https://embassies.gov.il/paris>. Délai d'obtention : 1 à 2 mois.

Veuillez nous communiquer (à J-60) la copie de la page principale avec photo.



## SANTÉ

Aucune vaccination n'est exigée pour entrer en Israël. Consultez les conseils de santé sur le site [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/). Le pays répond aux normes sanitaires européennes.



## SÉCURITÉ

Consultez les conseils de sécurité pour Israël et Territoires Palestiniens sur le site [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/).

**1<sup>er</sup> cas** : à partir de J-30, le passage de la totalité du pays en zone rouge entraînerait l'annulation de votre voyage. Nous retiendrions alors uniquement 100 € de frais par participant (sous forme d'avoir si report à une autre date).

**2<sup>ème</sup> cas** : passage de la totalité du pays en zone orange. Le déplacement est déconseillé mais certaines compagnies aériennes assurent les vols. Toute annulation de votre part entraînerait les frais selon l'échéancier (cf. page 5).

**3<sup>ème</sup> cas** : tensions localisées. L'itinéraire serait adapté en lien avec votre guide et notre bureau de Jérusalem.



## ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site [www.terresdelabible.com/assurance-voyage](http://www.terresdelabible.com/assurance-voyage). La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.



## AÉRIEN

Le transport aérien est assuré par des compagnies aériennes autorisées. Avec une réservation groupe, les noms des passagers doivent être insérés à J-30 et peuvent être modifiés sans frais jusqu'à l'émission (J-15). Pour embarquer, les noms et prénoms sur le billet doivent être les mêmes que sur le passeport et l'éventuel visa. La compagnie peut modifier ou annuler le vol pour des motifs économiques, écologiques ou de grèves. Nous ferons alors le maximum pour trouver une alternative, en vous communiquant l'éventuelle différence tarifaire.



## HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré en bivouac avec douches et sanitaires collectifs et/ou en maisons religieuses de qualité ou en hôtels 3 étoiles équivalents aux normes israéliennes. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique.



## PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids ; soit de nous demander d'en louer un sur place : 70 € pour le circuit.



## PAIEMENT

**J - 6 mois** : un acompte unique correspondant à 30 % du nombre des inscrits.

**J - 30 jours** : un solde unique pour le voyage.

Moyens de paiement : chèque ou virement. Pour plus de sécurité et de rapidité, merci de préférer le virement.

## PRIX - GARANTIE DOLLAR FIGÉ

À 30 jours du départ, le prix pourra varier à la hausse ou à la baisse en fonction des taxes aériennes, de séjour et de l'effectif réel. Nous avons acheté du dollar à terme pour votre groupe afin de sécuriser le taux de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

## MESSES

Messes réservées dans les églises : le matériel liturgique est fourni. Messe en plein air : apporter une valise-chapelle. Prévoir, pour le célébrant, missel et lectionnaire en français, et pour vos pèlerins, carnet de pèlerin : un modèle (textes et chants) en format Word à personnaliser par vos soins vous sera proposé.

## DOCUMENTATION DE VOYAGE

Étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte* ou *Mon carnet de route en Terre Sainte* (8-14 ans), livret pratique Terre Sainte (numérique), chèche orange ou blanc et sur place une carte détaillée.



## CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : [www.terresdelabible.com/cgv-rgpd](http://www.terresdelabible.com/cgv-rgpd). Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

## FORMULAIRE PRÉCONTRACTUEL RÉCAPITULATIF

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.212-2 du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicable aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. LE VENDEUR sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, LE VENDEUR dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

### Droits essentiels prévus par la directive UE 2015/ 2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. LE VENDEUR est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. Les voyageurs sont informés qu'une aide sera apportée par LE VENDEUR si le voyageur est en difficulté.

L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE VENDEUR a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Groupama, 3 place Marcel Paul, 92000 Nanterre. 01 70 96 63 40) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité du VENDEUR. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national.

# BOÎTE À OUTILS POUR ORGANISER VOTRE VOYAGE

 **Objectif :** vous accompagner à chaque **étape** de l'organisation de votre pèlerinage.

**Moyen :** nous mettons à votre disposition des **outils à adapter à vos besoins**. Demandez-les nous !

## AVANT LE VOYAGE : semer les graines

### 1 Lancer



#### Faire connaître

Dépliants, posts réseaux sociaux, liste d'actions pour aider au remplissage



#### Créer du lien

Trame de réunion de lancement

### 2 Préparer



#### Inscrire les participants

Bulletins d'inscription (papier ou en ligne)



#### Gérer les inscrits

Matrice de répartition par chambre



#### Informer

Livret informations pays, notice d'assurance



#### Préparer le départ

Trame de réunion avant départ (avec le texte «Pourquoi partir en pèlerinage ?»)

## PENDANT LE VOYAGE : faire grandir

### 3 Assurer la cohésion



#### Renforcer le lien

Trame de réunion de présentation et de relecture du voyage



#### Gérer le groupe

Guide pour une gestion fluide du groupe

### 4 Animer



#### Accompagnement spirituel

Matrice de carnet du pèlerin et de chants



#### Méditations bibliques

Tableau de thèmes à répartir entre les pèlerins

## APRÈS LE VOYAGE : récolter les fruits

### 5 Garder le lien



#### Se retrouver

Trame de réunion de retour



#### Tenir les engagements

Liste d'actions pour rester en contact

### 6 Partir à nouveau



#### Nourrir la vie spirituelle des pèlerins

Visuel de nos destinations bibliques et pèlerinages

# VOYAGE RESPONSABLE

« Écoutez le cri de la Terre et des pauvres ». Pape François, encyclique Laudato si', 2016.



Ensemble, nous cherchons à favoriser des voyages économiquement viables, socialement justes et environnementalement durables. Chacun peut y contribuer :

- **Agence (voyagiste)** : évalue l'impact et propose des pistes d'améliorations. Terres de la Bible est la première agence de pèlerinage en France labélisée « Agir pour un tourisme responsable ».
- **Chef de groupe (Concepteur du voyage)** : détermine les orientations du voyage et sensibilise les participants.
- **Voyageurs (Participants)** : adoptent de bonnes pratiques avant, pendant, et après le voyage.



## MESURER ET CONTRIBUER : proposer des actions spécifiques pour améliorer votre impact

Nous vous encourageons à prendre un temps d'échange avec les participants pour les sensibiliser et les aider à choisir des actions concrètes pour limiter cet impact.

### 1- Économique :

Ce que vous apportez déjà : vous soutenez les populations locales via les prestations dépensées sur place.

Aller plus loin : en versant les pourboires et offrandes, selon les usages locaux, vous pouvez apporter un vrai complément de revenu à certains métiers (guides, chauffeurs ou acteurs engagés).

### 2- Social :

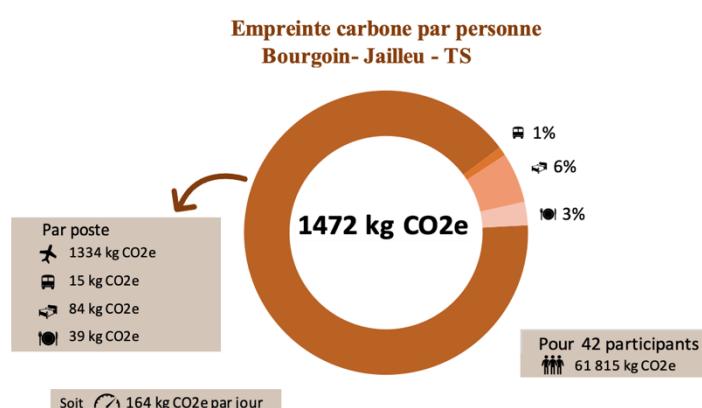
Ce que vous apportez déjà : votre pèlerinage fait travailler ensemble des chrétiens et musulmans sur un projet commun. Vous les encouragez ainsi à mieux collaborer sur ce qui les réunit, malgré leurs différences.

En rencontrant des communautés religieuses locales vous les encouragez à poursuivre leurs activités solidaires.

Aller plus loin : renseignez-vous et contribuez à des projets de soutien spécifiques selon votre réseau ou via des organismes de coopération reconnus. Proposition : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-projets/?pays=978>.

### 3- Environnemental :

À titre pédagogique, nous vous communiquons une estimation de l'empreinte carbone liée à votre projet de voyage :



Ce que vous apportez déjà : en restant plusieurs nuits dans le même hébergement et en venant à l'aéroport en bus, vous participez à limiter l'impact carbone de votre voyage.

Aller plus loin : choisissez avec votre groupe, une action de soutien à la nature proche de chez vous, pour contribuer à l'évolution des comportements par des actes concrets : nettoyage de rivière, plantation d'arbre, sensibilisation des élèves au zéro déchets... Proposition : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/domaines-action/protection-de-la-nature>.



## COMMUNIQUER : embarquer les participants dans la démarche du voyage responsable

**1- Expliquer** : informer le groupe dès le démarrage sur les choix qui ont été faits (rythme, vols, hébergement, rencontres...) pour contribuer à un voyage plus responsable.

**2- Former** : transmettre au groupe « [la charte du voyageur](#) » (aussi incluse dans le livret pratique).

**3- Partager** : échanger avec des chefs de groupe qui ont déjà voyagé pour avoir un retour de leur expérience. A votre retour, communiquez à votre entourage les bonnes pratiques pour que chacun puisse s'en enrichir.

**Merci de votre engagement pour concilier le soin des Hommes et de la Terre !**

# ASSURANCE VOYAGE

## Assurance Voyage

### Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011– Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.



### Produit : MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

#### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.

 <b>Qu'est-ce qui est assuré ?:</b>
<b>✓ ANNULATION DU VOYAGE</b> Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement - Maladie grave (y compris maladie déclarée dans le mois précédent le départ en cas d'épidémie ou de pandémie), accident corporel grave, décès - Dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ - Refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ - Annulation autres motifs garantis - Annulation toutes causes justifiées
<b>✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</b> Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par événement
<b>✓ INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES</b> Jusqu'à 300 € pour l'interruption d'activité
<b>✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE</b> Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
<b>✓ GARANTIES DASSISTANCE</b> Transport / Rapatriement sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Rapatriement des personnes accompagnantes Rapatriement des enfants de moins de 18 ans Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits) Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits) Frais hoteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits) Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par évènement Soins dentaires Jusqu'à 150 € Rapatriement de corps Assistance Juridique Retour anticipé Assistance aux mineurs restés seul au domicile Envoi de médicaments à l'Etranger Transmission de messages urgents Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € par personne et 20 000 € par évènement <b>Garanties Assistance en cas d'épidémie ou pandémie</b> Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits) Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe Frais hôtelier suite à retour impossible 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits) Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille Assistance complémentaire aux personnes

 <b>Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,</li><li>✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies <u>sauf stipulation contraire dans la garantie</u>,</li><li>✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,</li><li>✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).</li><li>✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.</li></ul>

 <b>Y a-t-il des exclusions à la couverture ?</b>
<b>Les principales exclusions du contrat</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,</li><li>✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,</li><li>✗ L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement ,</li><li>✗ Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances .</li><li>✗ La participation en tant que concurrent à un sport de compétition</li></ul>
<b>Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises</li><li>✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation.</li><li>✗ La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination</li><li>✗ Pour les garanties Responsabilité Civile Vie Privée à l'étranger et Individuelle Accident, ces personnes doivent être domiciliées en France Métropolitaine ou Département d'Outre-Mer</li></ul>



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprecier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre .

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

La garantie « Annulation» prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

La garantie « Annulation» expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.